



Ville de
Kingersheim

180/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 28 avril 2026

Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu La demande effectuée par Monsieur SCHMODERER Loic, demeurant 3, rue Monseigneur Hauger à Kingersheim,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins le samedi 27 juin 2026, organisée par Mr SCHMODERER Loic, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans la rue Monseigneur Hauger.

ARRETE

Article 1 – La rue Monseigneur Hauger, dans la section comprise entre le numéro 1 et le numéro 37 sera fermée à la circulation de tous véhicules, le samedi 27 juin 2026 de 10h30 à 00h.

Article 2 – Monsieur SCHMODERER est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Laurent Riche

